



FINANCIÈRE
DE L'ARC

LETTRE HEBDOMADAIRE N°706

25 septembre 2026

LES CHIFFRES DE LA SEMAINE



0,60 %

Le rendement à 10 ans des obligations de la Confédération helvétique américaines, soit le plus bas parmi les pays industrialisés

16,1 %

Le taux d'endettement de la Confédération helvétique à fin 2025

914 milliards de francs suisses

La taille du bilan de la BNS au 30 juin 2026



par Arnaud BENOIST-VIDAL,
gérant d'actifs

L'ÉDITO D'ARNAUD

La Suisse : le pays où les taux longs sont à 0,60 %

Bienvenue en Helvétie ! Ce pays où il fait bon vivre figure dans le top de nombreux classements : qualité et niveau de vie, éducation, environnement, fiscalité et sécurité. Il existe un autre critère sur lequel la Confédération suisse, créée en 1291, excelle particulièrement dans ce contexte de fortes tensions internationales : celui de ses taux courts et longs, respectivement à 0 % et 0,60 %. Alors que les États-Unis et la France ont vu, depuis fin février 2026, le rendement à 10 ans de leur dette progresser respectivement de 115 et 140 points de base (1,15 % et 1,40 %), celui de la Suisse s'est apprécié modestement de 40 points de base (0,40 %). **Quelle est cette recette miracle ? Existe-t-il une arme secrète ? Ce modèle peut-il être dupliqué en France ?**

Un bon élève qui a accumulé des bons points au fil du temps

Ce n'est pas un hasard. Les investisseurs ne font que récompenser cette nation pour ses bonnes performances économiques et sa gestion rigoureuse des finances publiques dans la durée : une progression du PIB de 1,50 % sur un an au 2e trimestre 2026, une inflation annuelle de 0,80 % en août, un taux de chômage de 4,9 % selon l'Organisation internationale du travail et surtout un taux d'endettement sur PIB de la Confédération helvétique d'à peine 16,1 % à fin 2025. Même si l'on rajoute la dette des cantons, des collectivités et des organismes sociaux, ce ratio ressort

en dessous de 40 %, contre 126 % pour les États-Unis, 118 % pour la France et 62 % pour l'Allemagne selon les dernières données du FMI. Le vieux dicton « on ne prête qu'aux riches » se matérialise encore une fois.

Un frein à l'endettement instauré depuis 2003

Après une série de déficits accumulés dans les années 1990, les Suisses ont adopté le 2 décembre 2001 une mesure toute simple et de bon sens qui repose sur un principe élémentaire : sur un cycle économique complet, l'État fédéral ne doit pas dépenser plus qu'il ne gagne, mais dispose d'assez de souplesse afin de pouvoir dépenser davantage en période de récession. La contrainte sine qua non pour que tout ceci fonctionne est de dégager des excédents en période de croissance. Cette décision a été approuvée par 85 % de la population au cours d'une votation (référendum) et est appliquée depuis 2003. C'est un véritable succès et les faits sont là pour le prouver, puisque l'endettement a été réduit de 27 milliards de francs suisses entre 2003 et 2019. . La pandémie a nécessité de débloquer rapidement 30 milliards (soit 3 % du PIB) qu'il faut rembourser jusqu'en 2035. C'est tout simple, mais un système qui met des réserves de côté quand il fait beau permet de sortir les parapluies quand l'orage éclate. Prenons-en de la graine !

➔ La suite page suivante

VOTRE CONTACT



Axelle RIESI

Responsable
des relations partenaires



ariesi@financieredelarc.com



06 58 11 84 85



LA SUITE DE L'ÉDITO D'ARNAUD

La Banque nationale suisse : une banque centrale hyperactive

C'est la rançon de la gloire. Cet État vertueux attire les capitaux du monde entier. L'argent coule tellement à flots que le franc suisse en est la première victime et en fait les frais, mais dans le bon sens du terme, à savoir qu'il serait constamment réévalué. Cette problématique pénaliserait les exportations et pourrait provoquer des récessions. Pour y faire face, l'institution monétaire procède à de nombreuses interventions sur le marché des changes et est contrainte de ne pas rémunérer les dépôts, voire de les pénaliser avec des taux négatifs. Celle-ci imprime de la monnaie pour ensuite la vendre et acheter des devises étrangères (euros, dollars, yens). Cela fait gonfler son bilan. Celui-ci a atteint 914 milliards de francs suisses à fin juin 2026, dont 786 milliards rien qu'en réserves de devises. Son fort activisme sur des actifs aussi importants se mesure en dizaines de milliards sur son résultat financier. Celui-ci a été de 25 milliards au premier semestre 2026 et a connu un record historique de 80 milliards de francs en 2024, ainsi qu'une perte abyssale de 133 milliards en 2022.

Le 15 janvier 2015, jour où la BNS abandonna son régime de change à parité avec l'euro

Cette date restera dans les mémoires comme le jour du « *Francogeddon* », à savoir celui où la banque centrale abandonna la parité figée depuis septembre 2011 à 1,20 franc suisse pour un euro. Avec la crise de la zone euro, la monnaie de l'Union avait perdu presque 20 % depuis le 1er janvier jusqu'à fin août pour coter au plus bas à 1,05. Cette forte baisse mettait en péril toute l'économie suisse. Ce peg à 1,20 a permis de stabiliser la parité pendant 40 mois. La contrepartie était une forte augmentation du bilan et de la volatilité du résultat financier de la banque. Tout s'arrêta

le 15 janvier 2015, soit une semaine avant l'annonce d'un plan massif d'achats d'actifs de la BCE de 60 milliards d'euros par mois. Cet afflux considérable de monnaie européenne constituait un risque financier sur les plusieurs centaines de milliards d'euros accumulés dans les coffres de Zurich. Cet abandon de la parité figée a fait chuter l'euro autour de 1 franc suisse ainsi que la Bourse helvétique de presque 15 % en deux jours.

Un nouveau « Francogeddon » est-il possible ?

La réponse est évidemment oui. Pour le moment, ce qui est rassurant, c'est que ni la BCE ni la FED n'envisagent de programmes d'achats d'actifs. La probabilité de cette mesure radicale est donc faible actuellement. Toutefois, des critiques émergent concernant la remontée de l'inflation à 0,80 % sous l'effet des prix de l'énergie et d'un franc artificiellement trop faible pour compenser cette hausse. Il serait donc plus logique d'augmenter graduellement ses taux directeurs, comme ses consœurs, plutôt que d'adopter une telle mesure radicale. Réduire la taille et le volume de ses opérations constituerait également une autre option.

Pourquoi pas en France ?

Ce modèle vertueux est-il duplicable en France ? Pour cela, il faudrait adopter des mesures et des réformes de bon sens qui nécessiteraient l'adhésion du peuple et des responsables politiques. Il nous manque ce bon sens, ainsi qu'une économie à plus forte valeur ajoutée (le PIB par habitant en 2025 a été plus de deux fois plus élevé en Suisse qu'en France, selon le FMI). Les régimes de retraite y sont mixtes (répartition et capitalisation), équilibrés et dotés d'un fonds de réserve de 44 milliards de francs suisses. Mobilisons-nous !

VOTRE CONTACT



Axelle RIESI

Responsable
des relations partenaires



ariesi@financieredelarc.com



06 58 11 84 85



FINANCIÈRE
DE L'ARC

Financière de l'Arc est une société de gestion **entrepreneuriale**, majoritairement détenue par ses dirigeants fondateurs.
Les **compétences pluridisciplinaires** de notre équipe permettent de bâtir des solutions d'investissement adaptées pour une clientèle de professionnels et de particuliers.

NOS SOLUTIONS



GESTION COLLECTIVE

DES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT SPÉCIFIQUES

Une gamme de fonds complémentaires pour répondre aux principaux besoins de nos investisseurs : Obligations internationales, actions de l'Union européenne, fonds diversifiés,...



GESTION PILOTÉE

UNE VRAIE MULTIGESTION INDÉPENDANTE

Gagnez en réactivité pour la gestion de vos contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et exploitez au mieux l'univers d'investissement disponible : nous agissons pour vous.



GESTION DÉDIÉE

DU SUR-MESURE POUR VOTRE INVESTISSEMENT

Une approche haut de gamme grâce à une large palette de supports d'investissement disponibles. La stratégie est définie et évolue précisément en fonction de vos besoins.



www.financieredelarc.com



04 42 53 88 90



[Suivez-nous sur LinkedIn](#)

Avertissement

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de la Financière de l'Arc. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par la Financière de l'Arc à partir de sources qu'elle estime fiables. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. La Financière de l'Arc ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.